

Mobilité : formation indispensable, héritage du passé ou perspective d'avenir ?

Nous avons pu apprécier le numéro hors-série du JVS sur l'enseignement en chirurgie qui nous permet à tous de voir comment l'enseignement de notre discipline se structure autour de compétences techniques et non-techniques standardisées. La formation initiale des chirurgiens se modifie grâce à la réforme du 3^e cycle des études médicales comme expliqué dans l'article du Pr Farges et al [1]. Néanmoins un élément n'apparaît pas dans cet article : la mobilité des étudiants et des chirurgiens. Or cette notion de mobilité est décrite depuis des millénaires et a servi de vecteur pour diffuser des connaissances plus larges.

La transplantation fût par exemple l'un des premiers domaines où ces mobilités modernes permirent la diffusion des savoirs et des techniques [2].

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La mobilité est encouragée dès le 1^{er} et surtout le 2nd cycle des études universitaires, à travers les programmes *Erasmus +* et *Erasmus mundus*. Le programme *Erasmus* (adopté en 1987) a permis à plus de 4,4 millions d'étudiants de participer à des échanges universitaires entre pays européens partenaires. Les étudiants français représentaient 13% de ces échanges en 2016, ce qui constitue le plus grand contingent national au départ [3].

Néanmoins, la mobilité des étudiants en médecine est beaucoup plus limitée. Différents dispositifs existent, comprenant des séjours courts (1 à 2 mois [4]) ou des semestres d'environ 6 mois via *Erasmus* : l'absence de correspondance des programmes entre universités rend souvent difficile l'envoi de nos étudiants pour des périodes longues. En l'absence de données

officielles, le nombre d'étudiants en médecine français réalisant un stage à l'étranger semble faible.

Quant aux internes, si la mobilité nationale est fortement encouragée à travers les stages hors-subdivision, la mobilité internationale reste exceptionnelle.

Concernant les chirurgiens, aucune mobilité n'est statutairement mise en place, hormis les stages hors-subdivision. C'est à chacun, en fonction de son projet professionnel, de faire le choix ou pas de la mobilité.

Et pourtant, chacun de nous peut témoigner de l'intérêt majeur que constituent ces périodes passées à découvrir d'autres techniques, d'autres façons de travailler ou d'autres façon de vivre.

La durée et le moment de la mobilité peuvent également donner lieu à une discussion. D'un point de vue règlementaire et afin d'être comptabilisée en vue d'une agrégation, la mobilité doit s'effectuer après la thèse [5].

La crise sanitaire causée par la pandémie de Covid-19 n'est pas terminée et malgré le ralentissement de nos déplacements, d'autres formes d'échanges peuvent avoir lieu par voie digitale, faute de mieux pour l'instant.

A l'heure du partage illimité de données sur internet, la découverte de l'Autre et de sa culture, n'est pas ou peu pratiquée par les médecins français en formation. D'autres pays, comme la Suisse, n'hésitent pas à proposer à leurs étudiants une année de césure. Afin de promouvoir cette mobilité, il nous faudrait admettre de la flexibilité dans les cursus des étudiants et des futurs chirurgiens (hospitalo-universitaires ou non), mettre en place des bourses pour les aider financièrement ou assurer une meilleure visibilité des dispositifs facilitant la mobilité.

Conflit d'intérêt :

L'auteur ne déclare aucun conflit d'intérêt.

Références

- [1]. Farges O, Bertolus C, Thomazeau H, Audry G, Kreitmann B, Favre JP, et al. Reform of the 3rd cycle in surgery training. *J Visc Surg.* 2020 Jun 1;157(3, Supplement 2):S77–85.
- [2]. Barnard CN. Human cardiac transplantation. An evaluation of the first two operations performed at the Groote Schuur Hospital, Cape Town. *Am J Cardiol.* 1968 Oct;22(4):584–96.
- [3]. Erasmus + en dix chiffres [Internet]. Toute l'Europe.eu. [cited 2019 Feb 18]. Available from: <https://www.touteurope.eu/actualite/erasmus-en-dix-chiffres.html>
- [4]. Introduction to IFMSA Exchanges [Internet]. International Federation of Medical Students' Associations (IFMSA). [cited 2019 Feb 18]. Available from: <https://ifmsa.org/introduction-to-ifmsa-exchanges/>
- [5]. Décret no 99-183 du 11 mars 1999 modifiant le décret no 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires. 99-183 Mar 11, 1999.